

Les TMS dans l'entreprise



Les entreprises s’engagent

- La Cnamts organise : la première semaine nationale « prévention des TMS » en mobilisant l’ensemble du réseau prévention des risques professionnels de la branche
- Afin de convaincre les entreprises de mettre en place une prévention efficace et durable

La Cram-se et la DRP

- Conférence de presse
- Réunion d'échange technique destinée aux intervenants en prévention des risques professionnels
- en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Santé, une soirée de formation à destination des médecins traitants 29/03/07

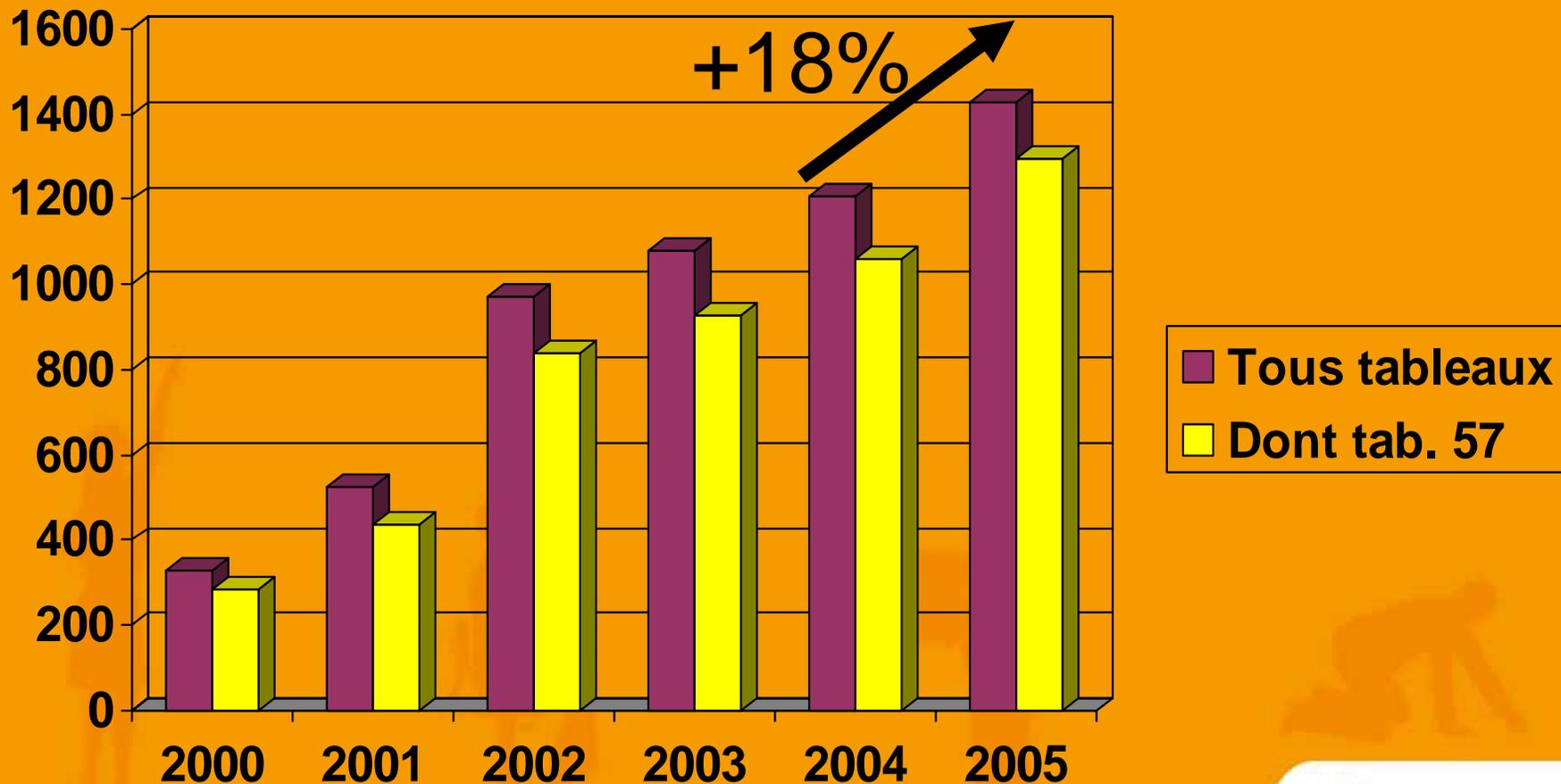
Un risque avéré et croissant

- De plus en plus de salariés souffrent de troubles musculo-squelettiques (TMS)
 - Les TMS représentent près des $\frac{3}{4}$ des maladies professionnelles reconnues par la Sécurité Sociale. Depuis 10 ans, leur nombre s'accroît d'environ 20% par an.

Les TMS peuvent être reconnues au travers de 5 tableaux de maladies professionnelles (régime général):

- *MP 57: affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail*
- *MP 69: affections provoquées par les vibrations de certaines machine outils*
- *MP 79: lésions chronique du ménisque*
- *MP 97: affections chronique du rachis lombaire dues aux vibrations*
- *MP 98: affections chroniques du rachis lombaire dues aux charges lourdes*

“ Les entreprises s'engagent ”



Un risque coûteux

- En 2005, les TMS ont engendré en Paca/Corse:
 - 311.334 jours d’arrêt (une usine de \approx 1500 salariés à l’arrêt toute l’année)
 - Près de 34 millions d’€ de frais (soins, indemnités journalières, rentes, ...)
- Dans l’entreprise:
 - Absentéisme, turnover, perte de qualité, recrutement difficile sur certains postes, perte de savoir-faire, multiplication des inaptitudes et des handicaps, augmentation de la cotisation patronale...

Pourquoi cette augmentation ?

- Malgré l'automatisation de certaines tâches difficiles, les travaux exigeant des gestes répétés ou des efforts importants restent répandus, voire se développent dans certains secteurs d'activité.
- Ces maladies sont aussi mieux connues, ce qui contribue à faciliter leur identification

Un risque qui touche toutes les entreprises

- Quelle que soit leur taille
- Certains secteurs sont plus affectés que d'autres : le bâtiment, les travaux publics, la métallurgie, l'agroalimentaire, les activités de service.

C’est le moment d’en parler

- Les TMS sont encore trop souvent un sujet tabou dans les entreprises...
 - Les salariés qui souffrent de TMS n’osent parfois pas en parler par crainte de perdre leur emploi. Ne pas en parler dans l’entreprise n’évite pas le risque.
- ...mais de + en + d’entreprises s’engagent dans des actions de prévention !

Constater que c’est possible

- La prévention peut commencer par des actions modestes (lancer la dynamique en montrant que c’est possible !)...
 - Par ex: diminuer la hauteur d’un poste de travail, installer un convoyeur, éloigner une machine bruyante
- ... puis s’ouvrir à des actions liées à l’organisation du travail
 - Par ex: changer l’implantation des machines, mieux répartir sur la semaine les livraisons pour éviter les « coups de bourre », demander aux fournisseurs des conditionnements plus pratiques

Comment prévenir les TMS ?

Exemples d'actions de prévention

“ Les entreprises s'engagent ”

Les postures



“ Les entreprises s'engagent ”

Les gestes toxiques



Actions menées

- Dimensionnement des postes
- Étude des matériels
- Environnement
- Repérage des postures et des gestes toxiques
- Organisation du travail
- Vécu au travail
- Analyse des plaintes avec le Médecin du Travail

Observation

Écoute

Les améliorations apportées

- Postures de travail
 - Changement des tables (à hauteur variable)
 - Achat de chaises
 - Création de repose pieds adaptés à chaque personne

Les améliorations apportées

- Sur l'organisation du travail
 - Création de deux ateliers distincts
 - Meilleure gestion et suivi des OF
 - Meilleur encadrement des travailleurs handicapés par les monitrices (soutien, écoute)
 - Création d'un poste de psychologue
 - Création d'un lieu d'échanges sur les pratiques

La prévention des TMS en entreprise

Si vous souhaitez participer à cette **semaine de campagne** sur les TMS:

- pensez à interroger vos salariés sur cette pathologie
- à sensibiliser vos entreprises lors de votre tiers-temps

Bibliographie, outils

- Des brochures: (catalogue – ED 318)
 - pour mobiliser le plus grand nombre: ED 876
 - pour choisir un ergonome – ED 860
 - pour un rapide aperçu – ED 5031
 - **pour approfondir la question – ED 957**
- Des **stages** de formation prévention (de base...TMS) pour les entreprises

- Des affiches : (catalogue:ED 390)
- Des vidéos : (catalogue:ED 492)
 - **VM 0300:** interviews, films explicites, infos techniques « tms comprendre et agir »
- Sites web
 - www.inrs.fr
 - www.e-ventail.fr/cramse-risquespro » foire aux questions tout public, bientôt une lettre d’information « tms » en ligne(inscription gratuite)
 - www.sistepaca.org fiche pratique sur la prise en charge des tms »

“ Les entreprises s'engagent ”

Répétitivité



“ Les entreprises s'engagent ”



Répétitivité

Posture
contraignante:
tronc (position
écran, chaise,
...)

Appui carpien

“ Les entreprises s'engagent ”

Répétitivité

Rythme
imposé par le
tapis

Bruit

Port de gants



“ Les entreprises s'engagent ”

Postures
contraignantes:
tronc



“ Les entreprises s'engagent ”



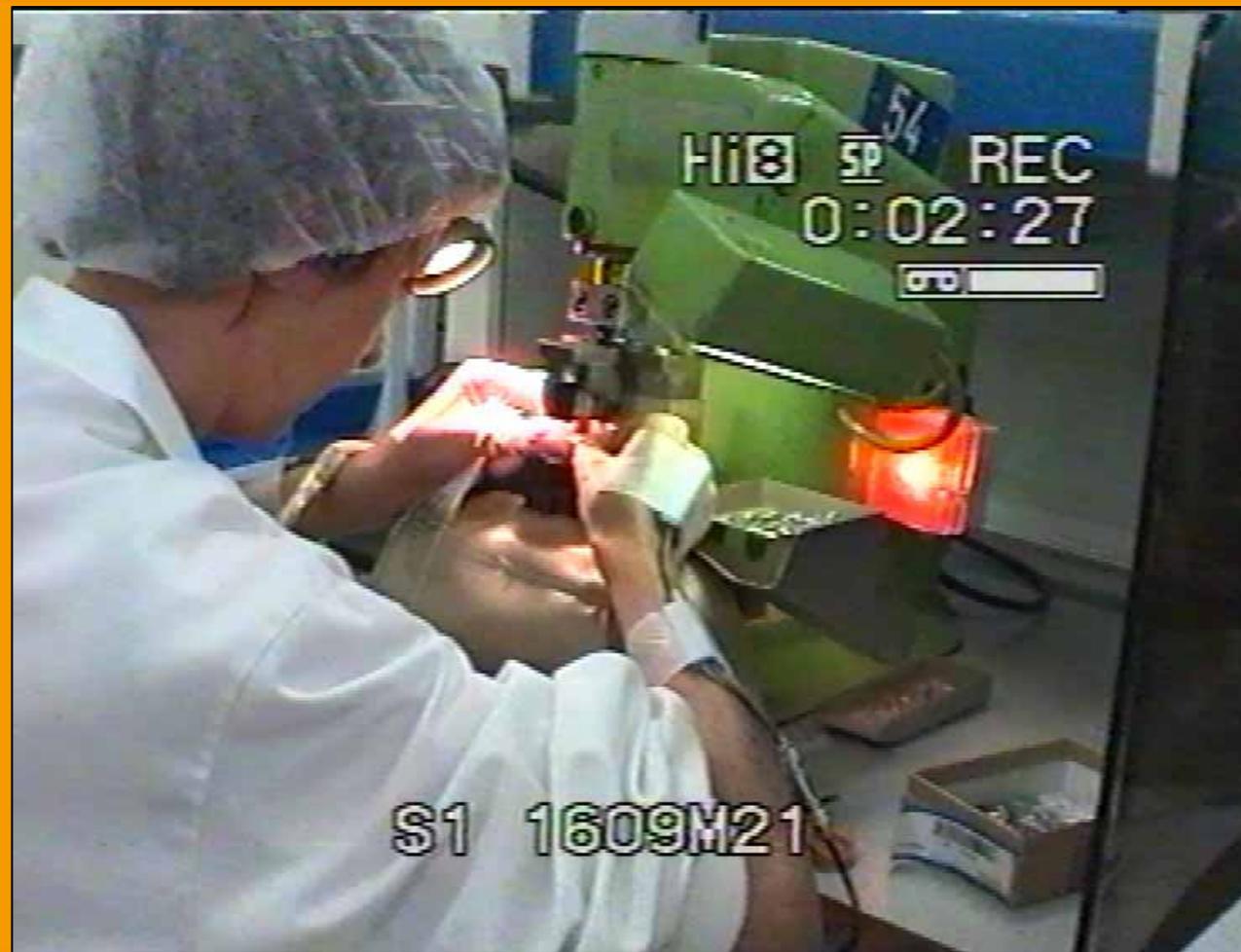
Postures
contraignantes:
épaule

Vibrations

“ Les entreprises s'engagent ”

Cadence
imposée par
une machine

“ Les entreprises s'engagent ”



Prise digitale
énergique

Suppression
cutanée

Geste avec
grande
attention

“ Les entreprises s'engagent ”

Vibrations



Comment y arriver ?

- L’entreprise doit avant tout décider d’agir contre les TMS !
- Préférer une démarche participative (salariés, CHSCT, DP)
- Observer, discuter, comprendre, analyser, imaginer, essayer, valider...

Nos missions

- Développer et coordonner la prévention des AT/MP dans notre circonscription
- Calculer et notifier les taux de cotisation aux employeurs

Nos moyens

- Humains
 - ≈ 60 préventeurs (Ingénieurs conseil, contrôleur de sécurité, psychologue du travail, médecin conseiller)
- Réglementaires
 - Droit de visite, droit d'inviter l'employeur à prendre toute mesure justifiée de prévention
- Financiers
 - Majorations en cas de risque exceptionnel, minorations AT/MP ou trajet
 - Contrats de prévention (2006: x179 - 4,2 M€)
- Techniques
 - Laboratoires interrégionaux de chimie (Marseille) et de physique (Montpellier)
 - Services de formation, de documentation

Concrètement en prévention

- Accompagner l'entreprise (→ autonomie)
- Actions en partenariat
- Former des relais de compétences
- Animation sur des thèmes communs (RR-CMR-TMS)
- Prévention amont (à la conception)

- Automatiser certaines tâches difficiles
- Réduire les masses manutentionnées, les distances parcourues
- Mettre des aides à la manutention (chariots, tapis...)
- Diminuer les efforts de préhension ou de pression (serrage, appui, gants...)
- Alternner les groupes musculaires sollicités
- Mettre en œuvre des dispositifs anti-vibratiles (sièges d'engins, outils)
- Aménager les pauses (moment, répartition, conditions matérielles)
- Agir sur la management (écoute, prise en compte des problèmes remontés...)
- Prendre en compte le risque TMS lors de la formation des nouveaux (savoir-faire)